



UNION SCHWEIZERISCHER KURZWELLEN-AMATEURE
UNION DES AMATEURS SUISSES D'ONDES COURTES
UNIONE RADIOAMATORI DI ONDE CORTE SVIZZERI
UNION OF SWISS SHORT WAVE AMATEURS

Member of the International Amateur Radio Union (IARU)

Règlement

Swiss Emergency Contest

Dès **SEC 2025**



1. Intérêt et objectifs

Les moyens de communication traditionnels peuvent cesser de fonctionner sur une plus longue durée lors de situations extraordinaires, plus particulièrement lors d'une interruption durable de l'alimentation électrique sur un large périmètre ou lors d'une catastrophe naturelle. La radio de secours des radioamateurs peut venir en aide pour transmettre des messages urgents, que ce soit en faveur des populations (Welfare Traffic) ou pour venir en aide aux organisations de secours des autorités.

L'objectif du « Swiss Emergency Contests » SEC est de permettre aux radioamateurs suisses ou du Lichtenstein de vérifier le fonctionnement de leurs stations pour un usage en situation de crise et de pratiquer et tester toutes les liaisons possibles sur tout le territoire aussi bien en OC qu'en VHF/UHF.

2. Date et heure

Le SEC se déroule le troisième samedi du mois de septembre.

Heures : Le matin de 09 h 00 à 12 h 00 HBT et l'après-midi de 14 h 00 à 17 h 00 HBT

3. Participants et catégories

Le SEC est uniquement destiné aux stations suisses et du Lichtenstein, seules sont évaluées les liaisons de stations installées en Suisse ou au Lichtenstein.

Le contest comprend les catégories suivantes :

3.1. Stations individuelles :

La station est exploitée par un seul opérateur, même si plusieurs opérateurs peuvent l'activer à tour. Des liaisons en OC ou VHF/UHF peuvent être réalisées alternativement. Un seul et unique signal doit se trouver sur l'air simultanément.

3.2. Stations de groupements de radio de secours

Plusieurs personnes peuvent opérer simultanément plusieurs stations, avec le même indicatif, sur des bandes de fréquences différentes (OC, 2 m et 70 cm).

L'emplacement de toutes ces stations doit se trouver dans le périmètre d'un même NPA.

4. Fréquences et modes de transmission :

Le contest se déroule sur les bandes de fréquences suivantes :

4.1. OC : Bande des 80 m en SSB : Puissance maximum 100 W PEP.

Secteur de bande 3.635 - 3.775 MHz, excepté 3.690 MHz (Fréquence QRP)
(Info : 3.760 MHz est la fréquence d'appel de secours de l'IARU Région 1).

4.2. OC : bande 40 m en SSB : puissance maximale 100 watts.

Gamme de fréquences : 7 060 – 7 190 MHz, sauf 7 090 MHz (fréquence QRP)
(Pour info : 7 110 MHz est la fréquence d'appel d'urgence de la région 1 de l'IARU)



UNION SCHWEIZERISCHER KURZWELLEN-AMATEURE
UNION DES AMATEURS SUISSES D'ONDES COURTES
UNIONE RADIOAMATORI DI ONDE CORTE SVIZZERI
UNION OF SWISS SHORT WAVE AMATEURS

Member of the International Amateur Radio Union (IARU)

4.3. Liaisons directes dans les bandes VHF 2 m et UHF 70 cm en SSB et FM.

Puissance maximum : FM 50 Watts, SSB 100 W PEP :

Fréquences d'appel : 2 m SSB: 144.310 MHz ; FM: 145.525 MHz
 70cm SSB: 432.210 MHz; FM: 433.525 MHz

4.4. Liaisons via relais VHF 2 m et UHF 70 cm ; seuls des relais en mode FM installés sur le territoire suisse ou du Lichtenstein peuvent être utilisés. Puissance maximale 50 W ; des liaisons via Echolink ou autres moyens électroniques sont exclues.

5. Échange d'informations :

Le contenu de l'échange d'informations est constitué par le report (5x ou 59) et du numéro postal du lieu (NPA) en quatre chiffres.

6. Évaluation

- Seules des liaisons entre stations suisses et du Lichtenstein sont évaluées.
- Chaque QSO en OC (bande des 80 m et 40m) compte pour un point.
- Chaque liaison VHF (2 m) et chaque liaison UHF (70 cm) QSO compte pour un point que ce soit une liaison directe ou via relais.
- Chaque numéro postal contacté par bande apporte un point multiplicateur.
- La somme des points se compose :
 - + Du nombre de QSO's en VHF (2 m), multiplié par le nombre de numéros postaux différents contactés sur cette bande.
 - + Du nombre de QSO's en UHF (70 cm), multiplié par le nombre de numéros postaux différents contactés sur cette bande.
 - + Du nombre de QSO's sur la bande des 80 m, multiplié par le nombre de numéros postaux différents contactés sur cette bande.
 - + Du nombre de QSO sur la bande 40 m multiplié par le nombre de codes postaux différents sur cette bande
- Pour les stations individuelles, il existe un classement pour les HB3 et un autre pour les HB9.
Les stations HB3 ne sont pas autorisées à établir des liaisons sur la bande 40 m
- Il existe un classement distinct pour les groupes de radio d'urgence, séparé le cas échéant pour les groupes HB3 et HB9

7. Liaisons doubles

- Une liaison directe avec une autre station ne peut se faire qu'une seule fois par bande (80 m VHF ou UHF).



UNION SCHWEIZERISCHER KURZWELLEN-AMATEURE
UNION DES AMATEURS SUISSES D'ONDES COURTES
UNIONE RADIOAMATORI DI ONDE CORTE SVIZZERI
UNION OF SWISS SHORT WAVE AMATEURS

Member of the International Amateur Radio Union (IARU)

- Pour des liaisons via relais/répéteur, chaque station ne peut être contactée qu'une seule fois via le même relais.
Toutefois chaque station pourra être contactée via un autre relais (autre chemin) ou encore une fois directement.

8. Installation et tenue du log

Le Log sera expédié sous forme électronique. Sur sa page Web, l'USKA met à disposition deux programmes Log spécifique différents pour la saisie des liaisons. Le premier de ces programmes fonctionne dans un environnement Windows. Le deuxième fonctionne sur la base de moteurs de recherche définis. Un Log tenu manuellement durant l'activité devra être retranscrit dans l'un des programmes dédiés.

Les groupements de radio de secours tiendront un Log séparé par station. De plus, dans le setting, un numéro particulier sera attribué à chaque station opérant sous le même indicatif.

L'en-tête du fichier se fait automatiquement par le programme avec l'indicatif correspondant de la station, de plus, pour les groupements de radio de secours, le numéro de chaque station engagée, ne doit en aucun cas être modifié.

Le Log sera expédié à l'adresse Mail suivante : sec@uska.ch au plus tard 10 jours après le contest.

Qui souhaite rédiger un petit rapport, (éventuellement accompagné d'images), le fera parvenir dans un fichier distinct annexé au mail (Soap Box). Par cet envoi l'auteur autorise explicitement la publication du document.

9. Autres règles pour le contest

- Durant toute la durée du contest (c.-à-d. 6 heures) la station sera alimentée de manière autonome, sans raccordement au réseau électrique, sans recharge des batteries durant la pause de midi (génératrice, voiture, batteries etc.)
- Une station appelante CQ ne pourra occuper le même relais plus de 10 minutes durant la même heure. Après ce délai, le relais doit être disponible pour d'autres stations. Les appels CQ pour une durée de 10 minutes peuvent être poursuivis sur un autre relais
- Il est en tout temps possible de répondre à une station appelante.
- La station doit être desservie localement. Echolink, remote ou autres ne sont pas autorisés.
- Durant toute la durée du contest, un seul numéro postal peut être activé.
- Internet ou autres moyens de liaisons non-radioamateur sont proscrits.
- Les relais ne peuvent être utilisés qu'en tant que convertisseur simple, il ne peut être fait usage de relais interconnectés.
- Il faut faire mention dans le Log du relais utilisé. La liste des relais est disponible dans le programme. Pour des liaisons directes il faut apporter la mention « directe ».



UNION SCHWEIZERISCHER KURZWELLEN-AMATEURE
UNION DES AMATEURS SUISSES D'ONDES COURTES
UNIONE RADIOAMATORI DI ONDE CORTE SVIZZERI
UNION OF SWISS SHORT WAVE AMATEURS

Member of the International Amateur Radio Union (IARU)

10. Remarques générales sur la station

Le choix de l'emplacement de la station est en principe libre. Un emplacement extérieur ou la station du domicile peut être utilisé pour autant que son alimentation soit autonome. Des antennes existantes peuvent être utilisées. Si une antenne directive est utilisée, l'alimentation du rotor doit également être indépendante.

La radio de secours ne fait vraiment sens que si elle se fait connaître de la population. Pour l'installation d'une station, le choix se portera sur un emplacement dans un village ou une ville près de lieux de rencontre, d'édifices publics, maison de Commune, écoles, terrains de sport ou autres lieux de passage.

Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des antennes sophistiquées, il s'agit uniquement d'établir des liaisons à l'interne du territoire Suisse et Liechtenstein, la station doit rapidement être opérationnelle. Des antennes omnidirectionnelles sur VHF/UHF ou de petites antennes directives montées sur un trépied, des dipôles simples pour les ondes courtes doivent être privilégiées, l'installation doit pouvoir se faire facilement par une seule personne.

Le contest peut être l'occasion de faire un travail de relations publiques.

L'USKA souhaite plein succès aux participants.

(Traduction de hb9edg Franco – 31.07.2025)